

# Une double violence pour les migrantes

**Les victimes étrangères risquent de perdre leur permis de séjour si elles quittent leur conjoint, dénonce l'ODAE**

Caroline Zuercher

L'Observatoire romand du droit d'asile et des étrangers (ODAE) tire la sonnette d'alarme. Les étrangères victimes de violence conjugale n'ont pas la garantie de pouvoir rester en Suisse, si leur permis de séjour dépend de leur mari et qu'elles le quittent. Beaucoup hésitent à demander de l'aide ou retournent vers leur agresseur, regrette l'observatoire, qui a publié hier un rapport avec le groupe de travail «Femmes migrantes et violences conjugales».

Il y a trois ans, la loi sur les étrangers a pourtant été modifiée pour mieux protéger ces femmes et, dans quelques cas, ces hommes. Les nouvelles règles prévoient que le seul fait d'avoir subi des violences permet de conserver son permis après la séparation. Avant, il fallait aussi prouver que la réintégration dans le pays d'origine était compromise. Mais à entendre l'ODAE romand, il y a un gouffre entre la théorie et la pratique des autorités administratives et judiciaires. «La volonté d'appliquer une politique migratoire restrictive prime», dénonce sa coordinatrice, Mélissa Llorens.

*Ces femmes sont soumises à «un parcours du combattant»,* renchérit Nathalie Romain Glassey, médecin responsable de l'Unité de médecine des violences du CHUV. Elles doivent d'abord prouver les violences conjugales. Or, précise Mélissa Llorens, «les avis des spécialistes sont trop souvent écartés par les autorités». Selon la jurisprudence du Tribunal fédéral, elles doivent aussi démontrer l'intensité des violences et leur caractère systématique. Pas évident, même si «plus de 90% des femmes qui consultent subissent des violences graves», selon Nathalie Romain Glassey.

«Il persiste un arbitraire dans les décisions, avec des mêmes dossiers acceptés et d'autres pas», ajoute Chloé Maire, collaboratrice à la Fra-



La doctresse Nathalie Romain Glassey, Mélissa Llorens, Chloé Maire (de g. à dr.). ODILE MEYLAN

ternité du Centre social protestant. Parfois aussi, les problèmes surgissent par la suite. Le permis de séjour peut être révoqué si une personne n'est pas assez intégrée, par exemple parce qu'elle touche l'aide sociale. «Mais les séquelles de la violence rendent parfois l'intégration professionnelle difficile, souligne Mélissa Llorens. Et souvent, les mariés violents isolent leurs victimes.»

## Les enfants aussi victimes

«Face à ces femmes, nous ne pouvons pas être rassurants et sécurisants», regrette Nathalie Romain Glassey. Les procédures peuvent être longues - une embûche sur le chemin de la reconstruction. Les enfants, dénonce le rapport, sont aussi touchés. Parce qu'ils sont victimes des violences conjugales. Et parce qu'ils risquent d'être renvoyés vers un pays inconnu.

En 2014, le Secrétariat d'Etat aux migrations a autorisé 206 victimes de violence à rester en Suisse (parfois pour d'autres raisons que la violence). Seize ont essayé un retus. Mais, précise Chloé Maire, beaucoup de cantons balaient les requêtes en amont. Quand elle évoque les mesures nécessaires, la présidente de l'ODAE romand, Inge Hoffmann, s'exclame: «Il faut appliquer la loi!» Avec ses collègues, elle appelle à un abandon des exigences nées de la jurisprudence. Les avis des spécialistes devraient être davantage pris en compte. Et les fonctionnaires chargés de rendre des décisions mieux formés. Car, souvent, ils connaissent mal ces questions, regrette Marie-Claude Hofer, médecin et chercheuse. Toutefois, certains cantons, comme celui de Vaud, proposent désormais des formations.

tionnal Roger Nordmann (PS/VD). Le coût du CO<sub>2</sub> est trop bas.» Quoi qu'il arrive, l'hydraulique reste un pilier de la stratégie énergétique de la Suisse. «C'est une énergie noble, durable», rappelle Yannick Buttet (PDC/VS). Elle va garder sa valeur: «Il faut trouver des outils pour lui permettre de passer cette phase difficile. Les prix finiront par remonter.»

«Ce qui se passe, reprend Roger Nordmann, c'est que les électiciens ne peuvent pas se libérer de leurs centrales nucléaires qui leur font perdre environ 150 millions par an. Et comme ils ont besoin d'argent, ils sont obligés de vendre leurs barrages.» Vaud et le Valais pourraient être intéressés à

Farida, Elise et les autres

● Dans son rapport, l'ODAE romand présente aussi plusieurs histoires.

Celle de Farida, une Algérienne qui se marie en 2007 avec un Suisse d'origine algérienne, suite à un arrangement entre leurs familles. Très vite, il se montre violent. Sur les plans psychique et économique, puis physique et sexuel. Le Centre LAVI la reconnaît victime de «voies de fait réitérées, séquestration, menaces, Y compris menaces de mort, contraintes sexuelles et viol».

En mars 2012, elle quitte son domicile et dépose une plainte contre son mari. Elle exerce différents emplois et acquiert une indépendance financière. Les autorités vaudoises émettent un préavis positif au renouvellement de son permis de séjour. Mais le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) prononce le renvoi. Selon lui, les preuves de violence (certificats médicaux, attestation LAVI et procès-verbaux) sont insuffisantes et ne démontrent pas l'intensité requise par la jurisprudence. Farida n'a pas non plus fait preuve d'une intégration réussie en Suisse

et rien ne s'oppose à sa réintégration sociale en Algérie. Ce que conteste l'ODAE. Un recours a été déposé au Tribunal administratif fédéral.

Quant à Elise, elle se marie en 2005 avec un Suisse. Très vite, elle subit de nombreuses fractures du nez et de la malléole, des brûlures de cigarette et des contusions multiples. Des constats médicaux sont établis. Son mari est condamné et incarcéré. Elise, elle, sombre dans la dépendance à l'alcool. Séparée en 2009, divorcée en 2012, elle remonte la pente, devient absinthiste et finit par décrocher un emploi à temps partiel.

En 2013, le Service de la population vaudois refuse de prolonger son permis de séjour. Son recours au Tribunal cantonal est refusé, en raison de sa dépendance à l'aide sociale. Au Tribunal fédéral, sa mandataire souligne que «la violence conjugale ne cesse pas de produire ses effets au moment où les coups cessent, mais entrave durablement les victimes dans leur capacité à se penser autonomes». En vain: le renvoi est confirmé. **C.Z.**

# Le sort d'Alpique renforce l'idée qu'un soutien à l'hydraulique est nécessaire

**L'effondrement du prix de l'électricité met à mal les producteurs. Les cantons auront un rôle à jouer**

Alors que les producteurs d'électricité, Alpique en tête, sont en proie à de grandes difficultés financières, le Conseil des Etats devrait mettre la main aux dernières touches sur la Stratégie énergétique 2050 lors de cette session. Le vote final aux Chambres est prévu en juin. Lundi, Alpique a annoncé la vente de 49% de son portefeuille hydraulique en Suisse (*ros editions d'hier*). En parallèle, la presse allemande a relaté les discussions autour d'un sauvetage de

PUBLICITÉ

**Conseils aux parents de Pro Juventute**  
Pour les parents, en toute circonstance.

**058 261 61 61**

